

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF654

présenté par

M. Dufosset, M. Allegret-Pilot, M. Bloch, Mme Rimbert, M. Lioret, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bernhardt, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bouquin, M. Buisson, M. Chenu, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, M. Dutremble, M. Florquin, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, Mme Florence Goulet, M. Guibert, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Humbert, M. Jolly, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lechon, Mme Levavasseur, M. Limongi, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Odoul, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Emmanuel Taché, M. Taverne, M. Perez, M. Tesson, M. Tonussi, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	75 000 000	0
Création	0	75 000 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	75 000 000	75 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme 175 « Patrimoines », et plus particulièrement son action 01 « Monuments historiques et patrimoine monumental », enregistre dans le PLF 2026 une réduction particulièrement marquée des crédits. Les autorisations d'engagement passent de 610,2 millions d'euros à 400,2 millions d'euros (-34,2 %) et les crédits de paiement de 551,8 millions d'euros à 437,1 millions d'euros (-20,79 %).

Cette contraction concerne principalement les dépenses d'investissement, divisées par près de deux, et traduit un recentrage de la politique patrimoniale sur la gestion courante plutôt que sur la restauration. Le Gouvernement justifie cette évolution par la fin du cycle de financement des grands chantiers liés à Notre-Dame de Paris, ce qui peut en partie expliquer le repli des crédits. Cependant, cette baisse généralisée dépasse largement l'ajustement ponctuel attendu : elle met en péril l'entretien d'un patrimoine national déjà très dégradé, notamment hors des grandes capitales régionales.

De nombreux édifices, églises rurales, châteaux communaux, fortifications ou bâtiments publics classés, se détériorent faute de moyens suffisants.

Or, leur restauration représente un enjeu culturel, économique et territorial majeur : elle soutient l'emploi artisanal local, dynamise le tourisme et entretient le lien entre les générations.

Le présent amendement ne propose donc pas un rétablissement intégral des crédits de 2025, mais une atténuation de la baisse, à hauteur de +75 millions d'euros, permettant de relancer les restaurations les plus urgentes.

Ces crédits seraient redéployés depuis le programme 131 « Création », dont les autorisations d'engagement progressent encore de +0,72 % (de 1,07 milliards d'euros à 1,08 milliards d'euros), et dont certaines actions financent des projets nouveaux ou expérimentaux qui pourraient être temporairement différés.

Il est en effet prioritaire de préserver ce qui existe avant de créer du nouveau.